

L'an mil neuf cent quatre vingt quatre, le JEUDI 10 MAI, à 17 H, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIEME SEANCE, dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marc GERARD - Camille BOURHIS - Aristide FAYET - Maurice CHANE-KUNE - Jean-Marie DUPUIS - Gérard LEFEVRE - Mme Florelle LEGROS - Mme Gabrielle FONTAINE - Mme Moline BLARD - MM. Gilbert MANES - Daniel BOX - René Paul VICTORIA - Maxime RIVIERE - Jack AFFEJEE - Jean Denis MAHE - Gérard LAURET - Paul FAYET - Raoul HOARAU - Michel VITRY - Jean Marie DE LA HOGUE - Nicolas MOUTOUSSAMY - Issop PATEL - Henri ATECTAM - Abdoul Hack AFFEJEE - Jean HIN-TUNG - Fred TANDRYA - Serge CAZANOVE - François FERRERE - Serge PERSONNE - Mme Eliane OLLIVIER - MM. Axel KICHENIN - André LICHARDY - Gilbert ANNETTE - Jacques HOARAU - Mme Laurence VERGES - MM. Mickaël NATIVEL - Jules RAUX - Raoul AMELIN - Gilbert GERARD - Guy Max ZITTE.

Etaient représentés :

M. Marcel HOARAU	par M. Marc GERARD
M. Jean Marc NATIVEL	par M. Jack AFFEJEE
Mme André FAYET	par M. François FERRERE
M. Daoud DINDAR	par M. Issop PATEL
M. Roland LAW-KOUN-MA-THON	par M. Auguste LEGROS
Mme Paule BRUNIQUET	par M. René Paul VICTORIA
Mlle Marie Claude DOUYERE	par M. Maxime RIVIERE

NOTA :

Le MAIRE certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie de Saint-Denis le 5 MAI 1984 et que le nombre de conseillers présents a été de 41/55 en exercice.

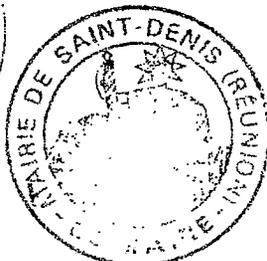
Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Marc GERARD ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

LE MAIRE



A.D LEGROS